

Budget 2021 Cap sur l'avenir

Le budget ? Comment ça marche ?

Jugé parfois difficile à lire ou à comprendre, le budget est pourtant l'acte le plus important de la collectivité. Prévoyant la totalité des dépenses et des recettes pour l'année, il s'appuie sur le projet politique et donne les moyens de faire vivre les services publics et d'investir. Pour bien en comprendre les enjeux, nous vous proposons un petit point d'information sur les mécanismes, les règles et les notions importantes.



Le saviez-vous ?

Le budget

C'est un acte de prévision des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser sur l'année mais aussi un acte autorisant le **Maire** à engager celles-ci votées par le **Conseil Municipal**. Il doit être obligatoirement voté en équilibre dans un document unique.

Fonctionnement ou investissement ?

- La **section de fonctionnement** prévoit les dépenses et recettes régulières nécessaires à la gestion courante de la commune (dépenses de personnel, subventions aux associations, fluides, achats et frais financiers).
- La **section d'investissement** prévoit les dépenses et recettes ponctuelles qui modifient de façon durable le patrimoine de la commune (achat d'un véhicule, construction d'une crèche).

La dette

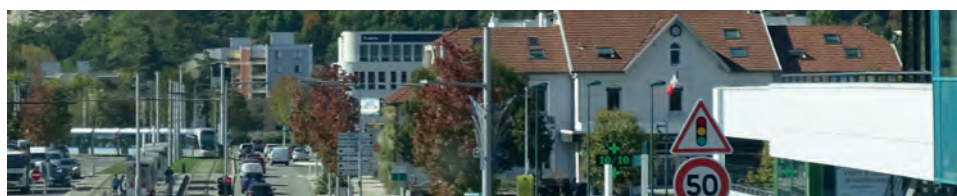
Constituée par les emprunts que la collectivité rembourse (capital) et les intérêts versés. Attention, la commune n'a pas le droit d'emprunter pour ses dépenses de fonctionnement.

Épargne brute ou épargne nette ?

Quand les recettes sont plus importantes que les dépenses de la section de fonctionnement, l'épargne brute est utilisée pour rembourser le capital emprunté. Le restant, l'épargne nette permet de financer des investissements prévus par la commune.

Qui fait quoi ?

- Le **Conseil Municipal** vote le budget.
- Le **Maire** exécute les dépenses et les recettes votées mais n'a pas le droit de manier des fonds publics.
- Le **Comptable public** (l'Etat) est chargé de payer et d'encaisser mais n'a aucun pouvoir de décision.
- Le **Préfet** et la **Chambre Régionale des Comptes** procèdent au contrôle de légalité et budgétaire. Le principe de séparation de l'ordonnateur (le **Maire**) et du comptable (le trésor public) est une règle essentielle de la comptabilité publique.



Des ressources pour mener les services publics

Parce que l'argent public, c'est l'argent de tous, le budget de la commune se doit d'être transparent pour tous les Seyssinettois. Voilà quelques éléments pour mieux comprendre votre budget.

Impôts et taxe : 11,3 M€

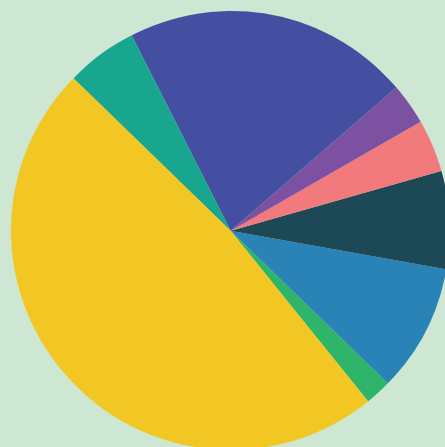
Impôts directs : 7,01 M€

- Foncier bâti (taux : 28,92 %) 4,8 M€
- Foncier non bâti (taux : 58,80%) 15 000 €
 - Taxe habitation sur les résidences secondaires = 50 000 €
- Compensation suppression taxe habitation sur les résidences principales = 2,11 M€

Impôts indirects : 780 000 €

Contribution fiscale Métropole : 3,08 M€

Contribution fiscale Etat : 422 000 €



Autres ressources

- Les dotations de l'Etat : 559 000 € qui s'inscrivent majoritairement dans une logique de compensation, de transfert de charges
- Les subventions versées par d'autres organismes publics : 1,07 M€
 - Département 55 000 €
 - CAF 1 M€
 - Autres 14 000 €
- Les recettes issues de la tarification de certains services publics locaux : 1,37 M€ (restauration scolaire, petite enfance, etc)
- Les produits de gestion du domaine : 262 000 € (location de salles, etc)

Budget 2021 : Cap sur l'avenir !

Une gestion rigoureuse permet de mener des services publics de qualité et de proposer des investissements pour préparer l'avenir. Voici, les grandes priorités de l'année votées par le Conseil Municipal. Face à la crise et au contexte morose, Seyssinet-Pariset fait le pari du monde d'après.

Un projet éducatif engagé pour la réussite et l'épanouissement de nos enfants

Fonctionnement
4,8 M€ (35% du budget)
Investissement
800 000 €



- 93 agents de la ville (ATSEM, restauration, entretien, accueil des parents)
- 19 intervenants (animateurs)
- 96 places de crèches
- 930 élèves, 8 écoles, 40 classes
- 160 enfants accueillis au centre de loisirs
- 600 enfants inscrits à la cantine

- 17 nouvelles places en crèche
- Travaux d'amélioration et achat de matériel pour les locaux scolaires : 200 000 € (informatique, généralisation lavabos dans les classes, amélioration des bâtiments)

Les chiffres clés du budget 2021

Dans un contexte de récession internationale et de crise sociale, le budget de la commune doit être géré le plus rigoureusement possible. En voici les grands équilibres :

Maintien de la situation financière de la ville et sa capacité à investir

519 €

Dette par habitant

864 €

en moyenne dans les communes de la même strate

0 %
pas d'augmentation des taux d'imposition

Des moyens pour développer la culture, le sport et soutenir la vie associative

Fonctionnement
2,1 M€ (16% du budget)
Investissement
780 000 €



- 22 agents (éducateurs sportifs, bibliothécaires, professeurs de musique...)
- Conservatoire : 692 000 €, L'Ilyade : 318 000 €, Bibliothèque : 247 000 €, Piscine : 264 000 €
- 2 640 lecteurs, 326 élèves au CRC, 10 000 spectateurs à L'Ilyade
- 4400 adhérents aux associations sportives
- 3 terrains de sport, 3 gymnases, des salles d'activités et réunions

- Agrandissement de la bibliothèque : 50 000 €
- Renouvellement d'un terrain synthétique et de son éclairage 700 000 €
- Aide exceptionnelle à des associations 30 000 €

Face à la crise : une ville solidaire, une ville pour tous

Fonctionnement
1,3 M€ (10% du budget)

- 11 agents (l'Arche, logement, ludothèque, conseiller familial)
- Subvention au CCAS : 500 000 €
- Services aux personnes âgées : 355 000 €

- Travaux d'aménagement à l'Arche : 35 000 €
- Création de logements d'urgence : 30 000 €
- Subventions à la création de logements publics : 240 000 €



L'élaboration du budget et son approbation par le Conseil Municipal doivent respecter un calendrier réglementaire.

Debat d'orientation budgétaire	Préparation du budget	Commission des finances	Vote du budget primitif (BP)	Transmission	Vote de décisions modificatives
Deux mois			Avant le 15 avril	Après approbation	Au cours de l'année
Avant le vote du budget	Par le Maire, les adjoints et les services	Etudie le BP, à Seyssinet-Pariset sous la présidence de l'opposition	Premier acte obligatoire	Au Préfet et mise à disposition du public	Pour ajuster les prévisions inscrites au BP



63 %
Salaires
et traitements
du personnel
(8,69 M€)

17,98 M€
Budget total
de la commune
Fonctionnement :
13,75 M€
Investissement :
4,22 M€

+ 2,9 %
dépenses de
fonctionnement
(dont + 1,4 % dûs
à l'amende SRU)

2,77 ans
Capacité
de désendettement

+ 26 %

Un investissement important
Les investissements sont supérieurs de 26 %
à la moyenne des dépenses réalisées les six
dernières années

Investir pour la transition énergétique

Investissement
430 000 €

- Nouvelle chaufferie pour la piscine : 100 000€
- Plan lumière 1^{re} tranche : 60 000€ (pour économiser l'énergie)
- Acquisition de véhicules électriques : 100 000€
- Travaux d'isolation : 50 000€
- Etudes photovoltaïque : 30 000€
- Plan canicule écoles : 35 000€



Améliorer la qualité de vie, entretenir l'espace public et végétaliser

Fonctionnement : 1,05 M€ (8% du budget)
Investissement : 565 000 €



- 11 agents (propreté urbaine, espaces verts, développement durable, services techniques)

- Végétalisation de la cour de l'école Chamrousse : 200 000 €
- Fauconnière en mouvement : 1^{re} étape, réaménagement transitoire des espaces publics 120 000 €
- Plan arbre et végétalisation (1^{re} tranche) 70 000 €
- Aire de jeux : 50 000 €

Améliorer l'accueil et l'écoute des habitants pour renforcer la proximité

Fonctionnement
820 000€

- 15 agents (participation, police municipale, communication, relations publiques)

- Création des moyens de la participation citoyenne : 65 000€



Mais aussi... des services généraux qui permettent à la commune de fonctionner

Fonctionnement
3,37 M€ (25% du budget)
Investissement
331 000 €

- 17 agents (services finances, ressources humaines, service informatique)



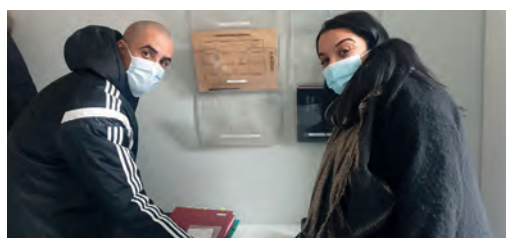
Exécution
du budget
de l'année

Approbation
du compte
administratif

Au plus tard
le 30 juin

Pour déterminer
les résultats

De l'année
qui suit



Zyed Ben El Hadj Salem, conseiller municipal de la minorité, a présidé la commission budget, en compagnie de Yamina Archi, adjointe Ressources, Personnel, Administration générale

Crise sanitaire, budget, urbanisme, projets, ... vous souhaitez échanger avec le Maire sur tous ces sujets ?
Rendez-vous le 25 février à 18h30 pour un Live Facebook